

Module Yacht (80h30 - Hors Modules STCW)

Titre(s) visé(s)

- Attestation de succès au « module Yacht ».
- Le module Yacht est un complément aux diplômes ou brevets de capitaine 200, 500 et 3000, conduisant aux brevets correspondants : capitaine 200 Yacht, capitaine 500 Yacht, chef de quart 500 Yacht, capitaine 3000 Yacht.
- Le niveau de formation est en lien avec le brevet yacht visé (de niv. V à II).

Texte(s) de référence

- **Arrêté modifié du 20 août 2015** relatif à la délivrance du brevet de capitaine 200 Yacht.
- **Annexe II et III** de l'arrêté du 20/08/2015 fixant le programme et l'évaluation du module Yacht.

Finalité(s), Objectif(s) de la formation

- Le module Yacht permet à son détenteur, selon son brevet (C200-Yacht, C500-CQ500-Yacht, C3000-Yacht), d'exercer les fonctions au pont sur des navires à propulsion mécanique ou navires à voile armés à la plaisance professionnelle. Cf. *prérogatives associées à chaque titre : Tableaux II.a et II.b – Annexe II – Décret n°2015-723 du 24/06/2015 relatif à la délivrance des titres de formation professionnelle maritime et aux conditions d'exercice de fonctions à bord des navires armés au commerce, à la plaisance, à la pêche et aux cultures marines.*

Objectifs :

- Préparer le (la) stagiaire à l'environnement spécifique du yachting et aux problématiques et responsabilités qu'il (elle) devra accomplir et auxquelles il (elle) devra faire face dans l'exercice de ses nouvelles fonctions d'OCQP, de second capitaine, de capitaine selon le brevet yacht acquis et sur des navires de Jauge Brute (JB) inférieure à 200 allant à 60 milles des côtes au plus, ou sur des navires de JB inférieure à 500 ou inférieure à 3000, toujours selon le brevet yacht acquis.

Public(s) concerné(s), conditions d'admission et prérequis

- Toute personne suivant une formation de capitaine 200 ou titulaire d'un diplôme ou brevet C200 , C500, CQ500 , C3000 ou autre titre reconnu, désireuse de travailler dans le yachting à bord de navires à voile ou à propulsion mécanique armés à la plaisance professionnelle, satisfaisant aux conditions d'aptitude médicale spécifiées par décret.
- Un bon niveau de pratique de la langue anglaise est souhaité.



C200 YACHT : CFBS, EM 2, CGO, SBNP1, SBNP2, SBNP3 (hors rouliers)

C500 YACHT : CFBS, CQALI, CAEERS, EM 3, CGO, SBNP1, SBNP2, SBNP3 (hors rouliers)

C3000 YACHT : CFBS, CQALI, CAEERS, EM 2 ou 3, CGO, SBNP1, SBNP2, SBNP3 (hors rouliers)

• Avoir satisfait avec succès aux 3 épreuves du module. Le module est acquis dès lors que la note moyenne obtenue est supérieure ou égale à 10/20, sans note éliminatoire, (est éliminatoire toute note égale à 0/20 à l'une des épreuves).

• Durée de vie du module, une fois acquis : illimitée.

Intervenant(s)(es)

Durée, modalités, effectifs par session

• Formateurs et formatrices pour adultes du CEFCM.

• **80 heures 30** (hors modules STCW spécifiques).

Coût, horaires, dates et sites de formation

• Formation essentiellement théorique, dispensée en continu, en centre et en présentiel agréementée de **Not(e)s** et de 2 h de TP.

Financement la formation se déroule en langue anglaise.

• De 8 à 16 stagiaires. Diverses possibilités de financement existent selon votre situation ou votre statut (salarié.e, indépendant.e, demandeur.euse d'emploi, autre ...)

Programme de la formation

MODULE YACHT		
Contenus	Sous-modules - Matières	Durée
Base Yacht (32h) (hors évaluations)	La manoeuvre des yachts	8h
	Les équipements passerelles et de communication des yachts	6h
	Les équipements machines et auxiliaires des yachts	10h
	L'arrêt technique	4h
	Anglais – Termes et vocabulaire spécifique Yachting	4h
Spécifique Yacht (44h) (hors évaluations)	Le monde du yachting	8h
	Les zones de navigation des yachts	8h
	La croisière	8h
Evaluations (3h)	Le management	20h
	1 CCF – contrôles en cours de formation – Base Yacht	1h15
	1 CCF – contrôles en cours de formation – Spécifique Yacht	1h15
Accueil	1 Epreuve finale Orale (Base Yacht + Spécifique yacht)	0h30
	Accueil modulaire (présentation du programme)	1h30
TOTAL heures stagiaire		80h30